

Arrêté

**portant désignation des membres de la Commission
Consultative Paritaire Départementale**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Vu le code général des Collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 421-1 à L.421-18 et les articles R. 421-1 à R. 421-35 ;

Vu le Procès-Verbal des résultats des élections des représentants des assistants maternels et familiaux du 12 mai 2023 ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Jean-Luc CHENUT en qualité de Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux et de Madame la Directrice générale du pôle égalité éducation citoyenneté ;

ARRETE

Article 1 – Les membres de la Commission Consultative Paritaire Départementale sont désignés ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} juin 2023 :

1 – Représentants des assistants maternels et familiaux

MEMBRES TITULAIRES		MEMBRES SUPPLEANTS	
Nom Prénom	Représentant	Nom Prénom	Représentant
BOSGER Stéphanie	SUD	BOUCHAREINE Julien	SUD
DOUBIN Laurence	AMPF, ARRAN, Ille-et-Rance, UDAM et Indépendant.e	BAGOURE Huguette	AMPF, ARRAN, Ille-et-Rance, UDAM et Indépendant.e
HOSENBOSUS Bibi Fazia	CGT	BRICAUD-MARTIN Anne	CGT
MARIE Mélanie	SUD	BURESI Béatrice	SUD
VIDAL Béatrice	CFDT	CHAPIN Anita	CFDT

* AMPF (Action Préventive en Milieu Familial), ARRAN (Association de la Région Rennaise d'Assistants Maternelles, Ille-et-Rance Assistants maternelles Ille-et-Rance), UDAM (Union départementale des Assistants Maternelles et Familles d'accueil d'Ille-et-Vilaine)

2 – Représentants du Département

MEMBRES TITULAIRES		MEMBRES SUPPLEANTS	
Nom Prénom	Représentant	Nom Prénom	Représentant
COURTEILLE Anne-Françoise	1 ^{ère} Vice-Présidente du Conseil départemental	KOMOKOLI-NAKOAFIO Régine	Conseillère départementale
BRUN Elisabeth	Conseillère départementale	SALIOT Leslie	Conseillère départementale
DOLAIS-LEGENTIL Anne-Françoise	Administration	MERPAUT Sylvaine	Administration
PARDOUX Emeline	Administration		Administration
MUSELLEC Aurélie	Administration	PERRIGAULT Emilie	Administration

Article 2 - La présidence de la Commission Consultative Paritaire Départementale est assurée par Madame Anne-Françoise COURTEILLE, et en son absence par Madame Régine KOMOKOLI-NAKOAFIO.

Article 3 - Le Directeur général des services départementaux et la Directrice générale du pôle égalité éducation citoyenneté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en préfecture et publié sur le site internet du Département d'Ille-et-Vilaine.

Rennes, le 01 JUIN 2023

Le Président

Jean-Luc CHENUT